

217C2997
FR0010417345-FS1256

22 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2017, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 289 920 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi Asset Management	932 380	3,73
Société Générale Gestion	178 816	0,72
CPR Asset Management	101 793	0,41
Etoile Gestion	76 931	0,31
Total Amundi	1 289 920	5,16

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

¹ Les sociétés de gestion Etoile Gestion, CPR Asset Management, Amundi Asset Management et Société Générale Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées par Amundi agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 24 979 821 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.